



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

IRAN : LES ATTAQUES DE LA RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE CONTRE LES KURDES

19 JUILLET 2026

Méthodologie

Le présent rapport a été préparé par le **Centre kurde des droits de l'homme de Genève** avec des ressources limitées. Il repose sur des échanges avec des défenseurs des droits humains dans les régions kurdes d'Iran, des entretiens avec des habitants et des civils vivant dans la Région du Kurdistan d'Irak, en particulier à Erbil et à Souleimaniye, ainsi que sur l'examen de rapports publiés par des organisations kurdes et internationales de défense des droits de l'homme. Le rapport s'appuie également sur les déclarations, conclusions et évaluations publiées par le **Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH/OHCHR)** concernant la situation des droits humains en Iran.

En raison du caractère extrêmement restrictif de l'État iranien, de la répression de l'information indépendante et des graves limitations d'accès aux zones concernées, il demeure extrêmement difficile d'obtenir des informations fiables. Par conséquent, les violations documentées dans ce rapport ne représentent qu'une partie des atteintes aux droits humains qui seraient effectivement survenues. Les éléments disponibles indiquent que les Kurdes, ainsi que d'autres minorités ethniques et religieuses, continuent de subir une répression systématique, comprenant des détentions arbitraires, la torture, des homicides illégaux et d'autres violations graves des droits fondamentaux.

Introduction

La situation des droits de l'homme en République islamique d'Iran demeure une source de vive préoccupation pour les Nations Unies, les organisations internationales de défense des droits humains et la société civile.

Ces préoccupations concernent notamment les restrictions aux libertés fondamentales, les limitations de la participation politique, la répression de toute dissidence par le biais du système judiciaire, les détentions arbitraires, les exécutions, les allégations de torture ainsi que les discriminations à l'encontre des minorités ethniques et religieuses.

La situation actuelle reflète des problèmes structurels de longue date liés à la gouvernance, à l'absence de mécanismes de responsabilité, au manque d'indépendance du pouvoir judiciaire et à la protection insuffisante des droits fondamentaux.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Selon les rapports publiés par les organisations internationales de défense des droits humains, les pressions exercées contre les militants politiques, les journalistes, les défenseurs des droits humains, les militantes des droits des femmes, les membres des minorités ethniques — en particulier les Kurdes — ainsi que les personnes participant à des manifestations pacifiques se sont considérablement intensifiées ces dernières années.

Le présent rapport examine les principales violations des droits humains ainsi que les développements politiques ayant affecté le Kurdistan iranien (Rojhilat) et la Région du Kurdistan d'Irak au cours de la période 2025–2026.

Les informations recueillies auprès des mécanismes des Nations Unies, des organisations internationales de défense des droits humains et de sources indépendantes indiquent que les problèmes chroniques en matière de droits humains en Iran se sont nettement aggravés. Les restrictions à la liberté d'expression, les détentions arbitraires, les violations des garanties d'un procès équitable, les allégations de torture ainsi que le recours massif à la peine de mort témoignent d'une détérioration préoccupante de la situation.

De nombreux rapports indiquent que les pressions exercées par les forces de sécurité contre les manifestants, les journalistes, les défenseurs des droits des femmes, les défenseurs des droits humains et les membres des minorités ethniques se sont accentuées tout au long des années 2025 et 2026. Les opérations militaires et sécuritaires se sont également intensifiées dans les régions majoritairement peuplées de Kurdes, de Baloutches et d'autres minorités, entraînant des arrestations massives, de lourdes condamnations à des peines de prison et, dans certains cas, des exécutions.

La situation des droits de l'homme au Kurdistan iranien

Les communautés kurdes d'Iran sont depuis longtemps confrontées à des discriminations et à des restrictions dans les domaines politique, culturel, économique et social.

Les organisations de défense des droits humains ont notamment documenté les faits suivants :

- Arrestations arbitraires de militants kurdes ;
- Restrictions des droits culturels et linguistiques ;
- Poursuites fondées sur des accusations de sécurité nationale formulées de manière excessivement large ;
- Exécutions de prisonniers politiques kurdes ;
- Pressions militaires dans les régions frontalières ;
- Marginalisation économique des populations vivant dans les zones frontalières.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Les principales provinces à population kurde sont le Kurdistan, Kermanshah, l'Azerbaïdjan occidental et Ilam, où les tensions sécuritaires demeurent permanentes.

Selon les organisations kurdes de défense des droits humains, les forces de sécurité iraniennes ont mené des opérations visant des militants kurdes, des défenseurs de l'environnement, des journalistes et des membres de la société civile.

Les autorités iraniennes justifient généralement ces mesures par la nécessité de répondre à des menaces contre la sécurité nationale. Toutefois, les organisations de défense des droits humains soulignent que les considérations liées à la sécurité nationale ne sauraient justifier des sanctions collectives, des discriminations ou des violations des droits et libertés fondamentaux.

Opérations militaires transfrontalières

Le rapport examine également les opérations militaires transfrontalières menées par l'Iran contre les groupes d'opposition kurdes iraniens établis dans la Région du Kurdistan d'Irak.

Selon les incidents documentés, les attaques iraniennes menées au moyen de missiles et de drones (UAV) ont touché non seulement des sites liés à des groupes d'opposition, mais également des zones civiles situées à Erbil (Hewlêr), Souleimaniye (Silêmanî), Bazyan, Chamchamal, Pirmam, Akre et dans les localités avoisinantes.

Les explosions, les incendies et les frappes militaires répétées ont gravement perturbé la vie des civils, créant un climat généralisé de peur et d'insécurité parmi la population locale.

Au cours de la période couverte par le rapport, de nombreuses attaques par drones et missiles ont été enregistrées dans différentes parties de la Région du Kurdistan. La plupart de ces incidents se sont produits dans les gouvernorats d'Erbil et de Souleimaniye, en particulier autour de Pirmam, Akre, Bazyan et Chamchamal.

Selon les déclarations des autorités locales, des médias et des responsables régionaux, ces attaques ont provoqué des explosions, des incendies et une forte dégradation de la sécurité pour la population civile.

Ces attaques sont intervenues dans un contexte d'escalade des tensions militaires régionales, alimentant les craintes que les zones civiles et les territoires autonomes soient entraînés dans des conflits dépassant leurs frontières.

Le Gouvernement régional du Kurdistan (GRK) a rappelé à plusieurs reprises que la Région du Kurdistan n'était pas partie aux conflits régionaux plus larges et que les attaques menées sur son territoire mettaient en péril la sécurité des civils, la stabilité économique et la paix régionale.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Au moment de la rédaction du présent rapport, les informations vérifiées concernant les pertes humaines et les dégâts matériels demeuraient limitées.

Selon des informations obtenues auprès de sources locales, des attaques menées par drones et missiles ont visé plusieurs localités du gouvernorat de Souleimaniye le **17 juillet 2026**.

L'un des incidents signalés s'est produit dans la région de **Tasluja**, à Souleimaniye, où plusieurs explosions ont été suivies d'un important incendie. Les sources locales ont fait état de dégâts considérables ; toutefois, l'ampleur exacte des destructions n'avait pas encore été officiellement évaluée au moment de la finalisation du présent rapport.

Selon les informations recueillies auprès des sources locales :

- Un drone s'est écrasé dans la région de **Bazyan**, notamment à proximité d'un terrain de football ;
- À **Chamchamal**, un autre drone s'est écrasé, provoquant un incendie qui a détruit environ **15 hectares** de terrain.

Ces incidents ont provoqué une vive inquiétude parmi les habitants et renforcé les préoccupations liées à la présence éventuelle de munitions non explosées ainsi qu'aux dangers résultant d'activités militaires menées à proximité immédiate des zones civiles.

Le gouverneur de Souleimaniye, **Heval Abubakir**, a condamné ces attaques en rappelant que la Région du Kurdistan n'était pas partie aux conflits régionaux. Il a également appelé la population à éviter les secteurs où des explosions s'étaient produites jusqu'à la fin des investigations menées par les autorités compétentes.

Du point de vue du droit international humanitaire, la présence de restes explosifs de guerre dans les zones civiles constitue une menace grave pour la vie et les biens. Les attaques délibérées ou indiscriminées touchant des civils sont susceptibles de constituer des violations du droit international humanitaire et nécessitent, à ce titre, des enquêtes rapides, impartiales et indépendantes.

Activité des drones autour d'Erbil

Entre le **17 et le 18 juillet 2026**, de nombreux drones auraient été détectés à l'approche d'Erbil et de ses environs.

Selon les autorités locales chargées de la sécurité, les systèmes de défense aérienne ont été activés et plusieurs drones ont été interceptés avant d'atteindre leurs cibles.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Les incidents rapportés comprennent notamment :

- Des détonations provoquées par l'interception de drones ont été entendues dans plusieurs quartiers d'Erbil ;
- Les habitants ont vécu dans un climat de peur et d'incertitude en raison des explosions répétées et de l'évolution de la situation sécuritaire ;
- Au moment de la rédaction du présent rapport, aucune information confirmée ne faisait état de victimes civiles ni de dommages matériels importants.

Les précédentes attaques de drones visant des installations liées aux forces internationales ainsi que des infrastructures diplomatiques à Erbil ont encore renforcé les préoccupations sécuritaires. Ces événements illustrent les risques persistants auxquels sont exposées les missions diplomatiques, les infrastructures civiles et les communautés environnantes.

Attaques touchant Pirmam et Akre

Selon des sources locales, les activités de drones ont également affecté les régions de **Pirmam** et **Akre**.

Les incidents signalés comprennent notamment :

- Plusieurs drones se sont écrasés dans ou à proximité de zones habitées ;
- Un important incendie s'est déclaré à Pirmam après la chute d'un drone ;
- Au moment de la rédaction du présent rapport, les autorités locales n'avaient pas encore publié d'évaluation complète des dégâts.

Ces incidents ont accentué l'inquiétude de la population locale, d'autant plus que les zones touchées sont situées à proximité immédiate de communautés civiles.

L'utilisation de drones dans ou à proximité de zones peuplées présente d'importants risques humanitaires, dans la mesure où ces armes peuvent ne pas distinguer de manière suffisante les objectifs militaires des biens de caractère civil. En vertu du droit international humanitaire, toutes les parties à un conflit armé sont tenues de prendre toutes les précautions possibles afin de réduire au minimum les dommages causés aux civils.

Les informations disponibles indiquent également que les localités accueillant des réfugiés kurdes iraniens ainsi que des membres de groupes d'opposition kurdes iraniens demeurent exposées à de futures attaques. Cette situation suscite de graves préoccupations humanitaires, notamment pour les femmes, les enfants, les personnes âgées et les autres groupes particulièrement vulnérables.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Impact sur les communautés frontalières

Les éléments recueillis montrent également que les civils vivant dans les régions frontalières continuent de subir les conséquences des opérations menées par les forces de sécurité iraniennes.

Les organisations de défense des droits humains ont documenté plusieurs cas dans lesquels des bergers faisant paître leurs troupeaux près de la frontière ainsi que des **kolbars** (porteurs transfrontaliers) ont été tués après avoir été pris pour cible par les forces de sécurité iraniennes.

Ces incidents soulèvent de sérieuses interrogations quant au respect par l'Iran des normes internationales relatives à la protection du droit à la vie et au recours légal à la force.

Les développements présentés dans ce rapport démontrent que la situation dépasse largement le cadre d'une simple question de sécurité intérieure. Elle constitue une crise plus large touchant à la fois les droits humains et les questions humanitaires, qui nécessite une attention soutenue de la communauté internationale.

En conséquence, le présent rapport recommande :

- un arrêt immédiat des exécutions ;
- la fin des détentions arbitraires ;
- la garantie de l'indépendance de la justice et du droit à un procès équitable ;
- un renforcement de la protection des populations civiles ;
- le respect intégral du droit international humanitaire lors des opérations militaires transfrontalières ;
- un renforcement de la coopération avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme.

Frappe de missile contre une organisation politique kurde

Le **17 juillet 2026**, une frappe de missile a visé une installation liée au **Komala – Organisation des Travailleurs du Kurdistan iranien**, située dans le gouvernorat de Souleimaniye.

Selon les déclarations publiées par les organisations politiques kurdes, **neuf membres** de cette organisation ont perdu la vie lors de cette attaque.

Cet incident illustre une nouvelle fois les risques sécuritaires permanents liés aux opérations militaires transfrontalières et renforce les inquiétudes concernant la protection des civils ainsi que des personnes affiliées à des organisations politiques présentes dans la Région du Kurdistan d'Irak.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Procès équitable et indépendance de la justice

L'une des principales préoccupations exprimées par les organisations internationales de défense des droits humains concerne l'indépendance et le fonctionnement du système judiciaire iranien, en particulier dans les affaires à caractère politique.

Selon de nombreux rapports, les personnes poursuivies pour des activités politiques, des infractions liées à la sécurité nationale ou des activités de défense des droits humains ont fréquemment fait l'objet de procédures judiciaires soulevant de graves inquiétudes quant au respect des normes internationales relatives au droit à un procès équitable.

Les préoccupations recensées comprennent notamment :

- des arrestations effectuées sans contrôle judiciaire suffisant ni transparence ;
- un accès limité ou tardif à un avocat indépendant ;
- des audiences à huis clos ou fortement restreintes ;
- des allégations d'aveux obtenus sous la contrainte ou la coercition ;
- une détention provisoire prolongée ;
- des restrictions des communications avec les membres de la famille.

Le droit international des droits de l'homme, notamment l'article 14 du **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)**, impose aux États de garantir à toute personne une procédure judiciaire équitable et impartiale, indépendamment de ses opinions politiques, de son origine ethnique, de sa religion ou de sa situation sociale.

Les organisations de défense des droits humains ont exprimé une préoccupation particulière concernant les procédures judiciaires visant des militants kurdes, des prisonniers politiques, des défenseuses des droits des femmes ainsi que des personnes poursuivies sur la base d'accusations de sécurité nationale formulées de manière excessivement large.

Les rapports concernant les prisonniers politiques indiquent également que certains détenus ont subi des restrictions concernant les visites familiales, les communications téléphoniques et l'accès à des soins médicaux appropriés. Lorsque ces restrictions sont imposées de manière arbitraire ou à titre de sanction, elles peuvent constituer des violations des normes internationales relatives au traitement des personnes privées de liberté.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

La peine de mort

Le maintien de la peine capitale en République islamique d'Iran demeure l'une des préoccupations les plus graves en matière de droits humains.

Selon les organisations internationales de défense des droits humains, l'Iran continue de figurer parmi les pays procédant au plus grand nombre d'exécutions dans le monde. Une inquiétude particulière est exprimée concernant l'application de la peine de mort à l'encontre de manifestants, de militants politiques, de membres de minorités ethniques et de personnes condamnées pour des infractions liées à la sécurité nationale.

En janvier 2026, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme a réitéré ses préoccupations concernant le recours massif à la peine de mort dans le monde et a rappelé que celle-ci ne devait jamais être utilisée comme instrument de répression politique ou d'intimidation.

Les organisations de défense des droits humains ont également signalé que certaines personnes condamnées à mort n'avaient pas bénéficié d'un procès conforme aux normes internationales relatives aux garanties procédurales.

Les préoccupations recensées comprennent notamment :

- un accès limité à une représentation juridique ;
- le recours présumé à des aveux obtenus sous la contrainte ;
- le manque de transparence des procédures judiciaires ;
- des poursuites pénales engagées contre des personnes pour avoir exercé pacifiquement leur liberté d'expression ou exprimé leurs opinions politiques.

En droit international, la peine de mort est soumise aux garanties juridiques les plus strictes. Conformément au **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (PIDCP)**, dans les États qui ne l'ont pas abolie, elle ne peut être prononcée que pour les « crimes les plus graves » et uniquement à l'issue d'une procédure pleinement conforme aux normes internationales relatives au procès équitable.

Lorsque des allégations de motivations politiques, de discrimination, de torture ou de graves irrégularités procédurales sont soulevées, des mécanismes de contrôle indépendants et impartiaux doivent être disponibles.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Le mouvement « Jin, Jiyan, Azadî »

Le mouvement « **Jin, Jiyan, Azadî** » (« **Femme, Vie, Liberté** ») est devenu l'un des mouvements sociaux et politiques les plus importants de l'histoire contemporaine de l'Iran.

Il est né à la suite du décès de **Jina Mahsa Amini**, alors qu'elle se trouvait en détention sous la garde de la police des mœurs iranienne en septembre 2022. Il s'est ensuite transformé en un mouvement national revendiquant les droits des femmes, les libertés fondamentales, l'égalité devant la loi et une plus grande responsabilité politique des autorités.

Selon les organisations de défense des droits humains, les manifestations ont rassemblé de larges secteurs de la société iranienne, notamment des femmes, des étudiants, des travailleurs, des membres de minorités ethniques et des acteurs de la société civile.

Les rapports concernant la réaction des autorités aux manifestations pacifiques font état notamment :

- d'un recours excessif à la force ;
- de détentions arbitraires de manifestants et de militants ;
- de restrictions de l'accès à Internet et aux plateformes de communication ;
- d'actes d'intimidation visant les familles des personnes tuées ou détenues ;
- de poursuites pénales engagées contre des manifestants et des personnes ayant exprimé leur solidarité avec le mouvement.

Les organisations de défense des droits humains ont également documenté des allégations selon lesquelles les forces de sécurité auraient eu recours à la force létale contre des manifestants pacifiques dans plusieurs cas.

Le droit international garantit la liberté de réunion pacifique et la liberté d'expression. Les États ont l'obligation de respecter, de protéger et de faciliter l'exercice de ces droits, en veillant à ce que toute restriction soit prévue par la loi, nécessaire et proportionnée.

Violations des droits humains visant les prisonniers et les militants kurdes

Les organisations de défense des droits humains continuent de documenter les cas de prisonniers politiques kurdes, de militants et de membres de la société civile en Iran.

Selon les rapports publiés par les organisations kurdes de surveillance des droits humains, **Werîşe Muradî**, prisonnière politique kurde détenue à la prison d'Evin, a été soumise à des



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

restrictions concernant ses communications avec sa famille ainsi que les visites familiales, à la suite de décisions judiciaires.

Selon les informations disponibles, ces restrictions auraient été imposées après son refus d'assister à certaines audiences judiciaires et en raison de sa participation antérieure à des mouvements de protestation civile.

Les restrictions imposées aux communications des détenus avec leur famille, leurs avocats ainsi que les atteintes aux garanties procédurales soulèvent de sérieuses préoccupations au regard des normes internationales applicables au traitement des personnes privées de liberté.

Les organisations de défense des droits humains ont également documenté d'autres cas concernant des détenus kurdes qui auraient subi :

- des détentions arbitraires ;
- l'absence d'information rapide de leurs familles quant à leur lieu de détention ;
- des restrictions de l'accès à une assistance juridique ;
- une dégradation de leur état de santé physique et psychologique pendant leur détention.

Le droit international exige que toute personne privée de liberté soit traitée avec humanité et dans le respect de sa dignité. Ces obligations sont consacrées notamment par les **Règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus (Règles Nelson Mandela)**.

Pressions exercées contre les défenseurs des droits humains

Les organisations de la société civile font état d'une augmentation des pressions exercées contre les militantes, les journalistes, les artistes et les défenseurs des droits humains dans l'ensemble de l'Iran.

Les mesures signalées comprennent notamment :

- des convocations par les autorités judiciaires ;
- des restrictions concernant leurs activités professionnelles et publiques ;
- une surveillance constante ;
- des arrestations liées à leurs publications sur Internet ou à leur participation à des campagnes pacifiques.

Selon les organisations de défense des droits humains, les femmes engagées dans la défense des droits fondamentaux sont souvent confrontées à une double discrimination, fondée à la fois sur leur genre et sur des poursuites à caractère politique.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

La protection des défenseuses des droits humains constitue un élément essentiel du système international de protection des droits fondamentaux et doit être garantie sans aucune discrimination.

Homicides de kolbars kurdes

Parmi les groupes les plus durement touchés par la répression persistante au Kurdistan iranien figurent les **kolbars**, ces porteurs transfrontaliers qui transportent des marchandises à travers les régions montagneuses frontalières, souvent en raison de l'extrême précarité économique et de l'absence d'autres possibilités d'emploi.

Selon les informations disponibles, **Zanyar**, un kolbar kurde de 27 ans originaire de la région de **Sardasht**, aurait été abattu par les forces de sécurité iraniennes près de la zone frontalière de **Tête**, dans la région de **Hawraman**.

D'après les informations recueillies :

- Il aurait été atteint par balles alors qu'il exerçait une activité de commerce transfrontalier ;
- Aucun avertissement préalable ne lui aurait été adressé avant l'ouverture du feu ;
- Il est décédé sur les lieux des suites de ses blessures par balles.

Depuis de nombreuses années, les organisations de défense des droits humains expriment leur vive inquiétude face au recours répété à la force létale contre les kolbars opérant dans les régions frontalières économiquement marginalisées.

De nombreux kolbars kurdes auraient été tués ou grièvement blessés par les forces de sécurité iraniennes alors qu'ils exerçaient des activités indispensables à leur subsistance.

Chaque fois que des civils sont tués dans le cadre d'opérations de maintien de l'ordre ou de sécurité aux frontières, une enquête indépendante doit permettre d'établir :

- si le recours à la force était légal, nécessaire et proportionné ;
- si des avertissements suffisants ont été donnés avant l'usage de la force ;
- si la victime représentait une menace imminente ;
- si les personnes responsables peuvent être tenues pénalement responsables au moyen de mécanismes judiciaires effectifs.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Arrestations arbitraires et restrictions imposées

Les organisations de défense des droits humains continuent de faire état de l'arrestation et des poursuites engagées contre des militants kurdes, des personnalités culturelles et des membres de la société civile à travers l'Iran.

Selon les informations disponibles, ces arrestations sont notamment liées aux activités suivantes :

- la participation à des manifestations pacifiques ;
- l'expression d'opinions sur Internet et les réseaux sociaux ;
- les activités de défense des droits humains ;
- la participation à des cérémonies commémoratives en hommage aux personnes tuées lors des manifestations ;
- des affiliations politiques présumées.

Dans plusieurs cas documentés, les familles ont signalé d'importantes difficultés pour obtenir des informations concernant leurs proches détenus, notamment en ce qui concerne :

- leur statut juridique ;
- leur lieu de détention ;
- leur état de santé physique et psychologique.

De telles pratiques soulèvent de graves préoccupations quant au respect des principes de transparence, à la protection contre les détentions arbitraires et au droit à un procès équitable.

Les normes internationales relatives aux droits humains exigent que toute personne privée de liberté :

- soit informée sans délai des motifs de son arrestation ;
- bénéficie immédiatement de l'assistance d'un avocat ;
- soit protégée contre les disparitions forcées et les détentions au secret.

Le cas de Perya Ferûxî

Selon les informations communiquées par des organisations de défense des droits humains, **Perya Ferûxî** a été arrêtée puis condamnée à **cinq années d'emprisonnement**.

Les rapports indiquent qu'au moment de son arrestation, les autorités n'ont pas rendu publique une base juridique détaillée justifiant les accusations portées contre elle.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Elle avait déjà été arrêtée auparavant lors des manifestations liées au mouvement « **Jin, Jiyan, Azadî** » (« **Femme, Vie, Liberté** »).

Toute procédure pénale engagée uniquement en raison de la participation pacifique à une manifestation ou de l'expression d'opinions politiques doit être appréciée à la lumière des normes internationales protégeant la liberté d'expression, la liberté de réunion pacifique et les garanties du procès équitable.

Conditions de détention à la prison d'Evin

Les organisations de défense des droits humains continuent d'exprimer leur inquiétude concernant les conditions de détention à la prison d'**Evin**, où sont détenus de nombreux prisonniers politiques ainsi que des personnes poursuivies pour des infractions liées à la sécurité nationale.

Les préoccupations recensées comprennent notamment :

- des restrictions concernant les communications téléphoniques ;
- le refus des visites familiales ;
- un accès limité à des soins médicaux adéquats ;
- des pressions psychologiques ;
- des périodes prolongées d'isolement.

Selon les informations disponibles, plusieurs prisonniers kurdes ont été soumis à des restrictions concernant leurs communications avec leurs proches.

Parmi les personnes dont les cas ont été documentés figurent notamment :

- **Şîwa Îsmailî** ;
- **Merziye Farişî** ;
- **Berûx Teqîpûr** ;
- **Zara Sefayî** ;
- **Îlahe Foladî**.

Les organisations de défense des droits humains ont également signalé une dégradation de l'état de santé de certains détenus ainsi que des retards dans la fourniture des soins médicaux nécessaires.

Les normes internationales exigent que toute personne privée de liberté soit protégée contre la torture ainsi que contre tout traitement ou toute peine cruel, inhumain ou dégradant, et qu'elle bénéficie de soins médicaux appropriés et dispensés en temps utile.



KURD-CHR

Kurdish Center for Human Rights
CENTRE KURDE DES DROITS DE L'HOMME

Conclusion

Les constatations présentées dans le présent rapport montrent que la situation des droits humains en République islamique d'Iran a continué de se détériorer tout au long des années **2025–2026**, notamment en ce qui concerne la répression politique, le recours massif à la peine de mort, les restrictions aux libertés fondamentales ainsi que les opérations militaires visant les régions à majorité kurde.

Les éléments disponibles indiquent que les communautés kurdes demeurent touchées de manière disproportionnée par les détentions arbitraires, les procédures judiciaires inéquitables, les exécutions, les restrictions aux droits culturels et politiques ainsi que les opérations militaires transfrontalières.

Le rapport met également en évidence les conséquences humanitaires des attaques de missiles et de drones ayant touché des zones civiles de la Région du Kurdistan d'Irak, ainsi que les préoccupations persistantes concernant la protection des réfugiés, des communautés frontalières et d'autres populations civiles vulnérables.

À la lumière de ces constats, le présent rapport appelle la communauté internationale à :

- renforcer la surveillance de la situation des droits humains en Iran ;
- soutenir des enquêtes internationales indépendantes sur les violations présumées des droits humains ;
- exhorter les autorités iraniennes à mettre fin aux détentions arbitraires, à la torture et au recours à la peine de mort en violation des normes internationales ;
- garantir le plein respect du droit international humanitaire lors des opérations militaires transfrontalières ;
- renforcer la coopération avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme ;
- promouvoir l'obligation de rendre des comptes ainsi que des recours effectifs pour les victimes de violations des droits humains.